

Séance du lundi 20 octobre 2025

D'après convocation du 15 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Simon de Bordes, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc THOMAS, Maire.

Présents : THOMAS Jean-Marc, NOCQUET Didier, BOUCHET Paul, MESSU Christophe, GERVRAUD Marie-Odile, BIGOT Alain, CONSTANTIN Philippe, PLAIRE Patricia, LATORSE GAUTRIAUD Valérie et TARTRE Michel

Représentée : LEIGNEL Laury (mandataire CONSTANTIN Philippe)

Absente excusée : RATEAU Aurélie

Absent : Néant

Nombre de membres :	- en exercice	12
	- présents	10
	- votants	11

Le Conseil Municipal a désigné Philippe CONSTANTIN, secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Procès-verbal du 18 septembre 2025
- Projets en cours
- Bâtiments communaux - Audit
- Protection sociale complémentaire - Santé
- Questions diverses

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Fort Boyard - Subvention

Accord du Conseil Municipal.

Procès-verbal du 21 juillet 2025

Le procès-verbal de cette réunion n'apportant pas d'observation, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Projets en cours

Lotissement le Clos de la Maine : L'entreprise PICOULET a commencé les travaux. La première réunion de chantier a eu lieu le 13 octobre 2025. Il y a nécessité de couper une grande haie, en conservant les souches pour retenir le talus. Une autre haie sera replantée. L'entreprise BERGER a établi un devis pour un montant de 15.696 Euros TTC. Il sera demandé un devis à l'entreprise CHAUVAUD qui taille habituellement les haies sur la commune. Le mur mitoyen avec Monsieur BELOT doit être restauré. L'entreprise BALOUT va réactualiser son devis qui a été établi en 2023. Monsieur le Maire ajoute qu'à ce jour, 6 lots sur 10 sont réservés.

Ombrières sur le parking de la salle des fêtes : Les travaux ont également commencé par les fondations des piliers.

Salle de conseil et de mariage : Monsieur le Maire propose de relancer le projet de la salle de réunions de conseil et de mariage tout en tenant compte des problèmes qui avaient été constatés et du coût excessif pour une restauration. Le nouveau projet serait une démolition de la forge et la construction d'une nouvelle salle en lieu et place de l'actuelle forge. Pour ce nouveau projet, Monsieur le Maire a contacté Monsieur Guillaume BARTHOLOME, ingénieur de la société 2G Ingénierie Conseil à Saintes, et qui est actuellement maître d'œuvre du lotissement « Le Clos de la Maine ». Monsieur le Maire présente sa proposition de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une salle communale et de ses abords :

Phase	Éléments composant la mission	Montant HT	
		2GIC	Agence UH
1	ESQ	0,00 €	1.000,00 €
2	AVP	1.500,00 €	2.000,00 €
3	PRO	500,00 €	500,00 €
4	ACT / EXE	1.250,00 €	250,00 €
5	DET OPC	3.000,00 €	0,00 €
6	AOR	1.000,00 €	0,00 €

Soit un total de 11.000,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte de relancer les travaux de création d'une salle de conseil et de mariage,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de mission de maîtrise d'œuvre avec la sté 2GIC.

Local des chasseurs : Le compromis d'achat a été signé chez Maître DAESCHLER. Afin de limiter les nuisances avec le voisinage, Monsieur le Maire a convenu avec certains d'entre eux, qu'une clôture avec brise vue sera installée pour ne pas que les chasseurs empiètent sur les propriétés privées avec leur véhicule. Ainsi, ils n'auront qu'un seul accès pour aller à leur futur local.

Habitat inclusif : Monsieur Laurent SALMON, chef de projet Village d'avenir, a mis en relation Monsieur le Maire avec Madame Elodie HAASE, responsable développement de la société Santéalp, promoteur immobilier spécialisé dans la conception et la construction de maisons et cabinets de santé pluridisciplinaires. Elle viendra le 5 novembre prochain pour étudier la faisabilité du projet Habitat inclusif. Lors de la réunion de concertation, il a été notifié la validation de ce projet par le Département.

PLU : Le dossier de la modification simplifiée n° 1 du PLU est mis à la disposition du public du 15 octobre au 15 novembre 2025 à la mairie.

Eglise : Madame LAMBERT, architecte mandatée en 2023 pour effectuer des travaux de restauration de la façade et de mise aux normes électriques, a repris contact avec Monsieur le Maire. Il lui a été précisé que les travaux devront être effectués en deux tranches : dans un premier temps, la restauration des piliers de la façade puis dans un second temps la reprise de la mise aux normes électriques.

Centrale photovoltaïque Chez Naudon : Le contrat de forage se termine le 9 novembre 2025. Monsieur le Maire rencontrera Monsieur Maxime ZEIDENBERG, ingénieur projets chez EDF Renouvelables France le 22 octobre prochain pour faire un point sur ce projet.

Bâtiments communaux - Audit

Monsieur PARDOUX, économiste des flux énergétiques du SDEER, est venu en mairie le 16 octobre pour faire un audit de tous les bâtiments communaux pour étudier les possibilités de réduire les consommations énergétiques. Il en ressort que la plupart des points de livraison sont communs à plusieurs bâtiments et que leurs dénominations ne permettent pas

de savoir précisément quel compteur alimente quels bâtiments. L'installation de sous-compteurs permettrait d'analyser les consommations de chaque bâtiment. Toutefois, il semblerait que les bâtiments répondraient majoritairement à la norme RT 2012. Monsieur PARDOUX fera un compte-rendu de l'audit.

Il est rappelé que lors d'une réunion de conseil, il avait été évoqué l'installation d'une climatisation réversible dans la cantine.

Protection sociale complémentaire - Santé

A compter du 1^{er} janvier 2026, les collectivités territoriales ont obligation de participer à la protection sociale complémentaire en matière de santé, de leurs agents. Le Centre de Gestion, après un appel d'offre, a retenu la proposition du groupement MNT (Mutuelle Nationale Territoriale). Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 20 euros par mois par agent. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition. Une saisine sera faite en ce sens auprès du Centre de Gestion qui sera présentée au prochain Comité Social Territorial, le 12 décembre 2025.

Fort Boyard - Subvention

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le site du Fort Boyard n'est aujourd'hui plus protégé par le dispositif de brise-lame et de port qui était progressivement détruit par l'attaque répétée des vagues au fil du temps. Cela se traduit par une forte exposition du fort aux agressions de la mer et des franchissements importants dont les eaux résiduelles qui doivent être évacuées et peuvent générer des dégâts à l'intérieur du Fort.

La pérennité du bâtiment est remise en cause sans intervention importante pour le protéger.

En 2022, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a voté une délibération actant le projet de sauvegarde de ce bâtiment classé au titre des Monuments Historiques depuis 1950. Les travaux qui, après les phases d'études, ont démarré en juillet 2025, se dérouleront sur trois années. A leur achèvement en 2028, le Fort Boyard sera ouvert au grand public.

Afin de participer au financement de ce chantier, une opération de mécénat d'envergure, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, est lancée depuis décembre 2024. Des subventions sont également attendues.

Compte tenu du fait que ce projet relève d'un intérêt public départemental, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention d'équipement au Département de la Charente-Maritime pour les travaux de sauvetage du Fort Boyard à hauteur d'un euro par habitant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte de verser une subvention d'équipement au Département de la Charente-Maritime d'un montant de 800 euros,
- précise que cette subvention sera versée au compte 204182 et sera amortie sur une durée d'une année.

Questions diverses

✓ Le marché de Noël aura lieu le 20 décembre. Cette année c'est l'Association des Parents d'Elèves qui gèrera la buvette et les plateaux repas.

✓ L'installation des décorations de Noël se fera avant le marché de Noël.

✓ Les vœux du Maire sont fixés au 3 janvier 2026. Le repas des élus et des agents sera confectionné par un bénévole.

- ✓ La prochaine édition du journal communal est en préparation, pour une distribution en janvier 2026.
- ✓ Monsieur le Maire informe avoir signé chez Maître DAESCHLER, l'acte d'acquisition de la propriété MOLAND / DISPLAN, le 16 octobre dernier.
- ✓ Madame Valérie LATORSE GAUTRIAUD fait remarquer que cet été le cimetière n'était pas propre alors que la commune a acheté une désherbeuse. Il est précisé que cette machine est passée régulièrement dans les allées mais que le problème se posera de plus en plus avec l'interdiction de l'utilisation de désherbant. Pour rappel, le cimetière est toujours propre avant la Toussaint.
- ✓ Madame Marie-Odile GERVRAUD évoque le mail envoyé par Madame Dominique LESAGE, agent d'animation à la garderie, à tous les conseillers municipaux. Il en ressort que c'est maladroît d'avoir fait part de son mal-être de cette façon pour un évènement qui est probablement dû à un malentendu mais certains conseillers pensent qu'il s'agit peut-être d'un mal-être plus profond et qu'il faudrait savoir ce qu'il en est. Monsieur le Maire et Madame Marie-Odile GERVRAUD la recevront après les vacances de la Toussaint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Numéro d'ordre des délibérations

- 202510001 : Salle de conseil et de mariage - Maîtrise d'œuvre
- 202510002 : Fort Boyard - Versement d'une subvention d'équipement

Le Maire,
Jean-Marc THOMAS

Le secrétaire de séance,
Philippe CONSTANTIN